



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 72 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

**Emprunt relatif à l'acquisition de terrains pour l'édification
du siège de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 28 mai,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Jean-Jacques BLANC (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BINET.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201572-DE
Regu le 03/06/2015

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 72 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

**Emprunt relatif à l'acquisition de terrains pour l'édification
du siège de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré**

Par délibération du 9 avril 2015, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a décidé l'acquisition de parcelles sur la Commune du Bois Plage en Ré, en vue de l'édification de son siège social.

Afin de financer cette opération, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré doit recourir à l'emprunt.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose un prêt particulier pour les investissements du secteur public local qui nécessitent des financement à long terme.

Pour cela, elle bénéficie d'une enveloppe de prêt sur fonds d'épargne de 20 millions d'euros pour un taux indexé sur le Livret A + 100 points de base (soit 1 % + 1 % en mai 2015).

Il convient, pour le financement de cette opération, d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à signer, pour l'acquisition d'un ensemble de parcelles en vue de l'édification du siège social de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au Bois Plage en Ré, un Contrat de Prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 1 797 800 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	Financement de long terme des territoires
Montant :	1 797 800 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.0 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201572-DE
Regu le 03/06/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 72 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

**Emprunt relatif à l'acquisition de terrains pour l'édification
du siège de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur :

- la réalisation d'un prêt de 1 797 800 euros auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, dans les conditions détaillées ci-dessus pour financer l'acquisition des parcelles de terrains en vue de l'édification du siège social de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.



**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700459 -- 2015 **0528-**
D 2015 72 ----- **-DE**

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 03/06/2015

Affichée le :

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201572-DE
Reçu le 03/06/2015